

numéro 73
supplément 1

JUIN 2011 - 0,50 €

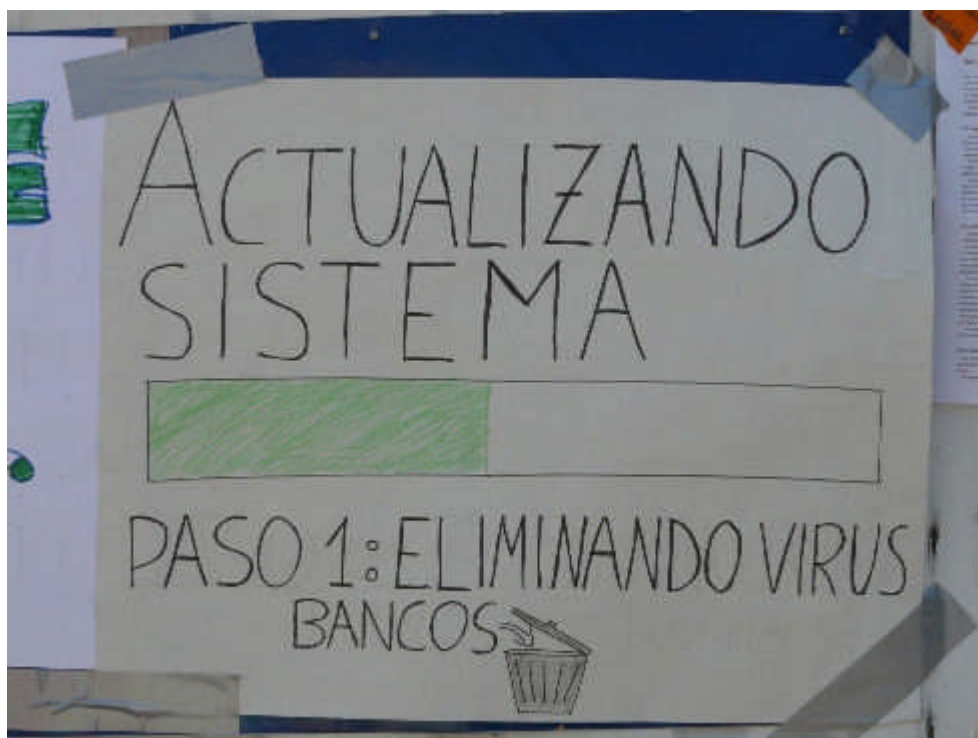
P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

DÉPOSÉ LE 10 / 06 / 2011



Plaza del Sol - Madrid

2^{ème} Phase Mouvement

15.06.2011 :

ouverture serveur mouve-
ment complémentaire

19.06.2011 :

fermeture serveur mouve-
ment complémentaire

30.06.2011 :

CAPD mouvement phase
complémentaire

NOUS NE SOMMES PAS DES COCHEURS DE CASES !*

Demandons ensemble l'abandon du Livret de Compétences.
Prenons position en Conseil des Maîtres, informons l'IA de notre refus.

Dans toute la France, quatre syndicats de la FSU (SNES, SNEP, SNUEP
et SNUipp) appellent les collègues à se saisir de la Lettre aux Parents
et de la Motion du Conseil des Maîtres (p.2).

** peser le cochon tous les jours ne l'a jamais fait grossir !*

Sommaire :

1. Elimination des virus / Pas des cocheurs de cases
2. Édito – LPC : Lettre aux Parents et Motion
3. LPC : Position du SNUipp/FSU12

4. Budget, LPC, Masters
- 5 à 8. CAPD Mouvement 1^{ère} Phase—Résultats et Commen-
taires

Livret Personnel de Compétence

Lettre aux parents

Madame, Monsieur,

Cette année, un «livret personnel de compétences» est imposée, sans que les enseignants n'aient été concertés ni associés à son élaboration.

Il nous est demandé d'y recenser les compétences acquises par votre enfant. Dans les écoles, nous utilisons depuis longtemps des «livrets scolaires» que nous vous remettons et qui vous permettent d'être informés des réussites et des progrès de votre enfant. Le «livret personnel de compétences» qui vient d'être imposé fait doublon. De plus, il ne permet pas d'évaluer correctement votre enfant, certaines compétences étant trop floues et donc impossibles à évaluer, à l'inverse d'autres indispensables à l'apprentissage de votre enfant sont absentes. Tout ceci rend ce livret difficilement compréhensible pour les familles.

Un tel outil doit pouvoir aider chaque élève à apprécier ses acquis et à progresser ; il doit permettre aux enseignants d'assurer ce suivi et de communiquer efficacement avec vous. Ce n'est pas le cas de ce livret de compétences.

C'est pourquoi, suivant l'appel du SNUipp-FSU, nous ne remplirons pas ce livret qui n'apporte rien de mieux que les outils que nous vous remettons régulièrement.

Nous comptons sur votre compréhension et votre soutien pour nous aider à défendre une école de la réussite de tous.

Motion de conseil des maîtres
*Cette motion est à adresser à l'inspecteur d'académie
(copie à la section départementale du SNUipp)*

Livret Personnel de Compétences :
La coupe est pleine, non à l'usine à cases !

Le LPC paru au BO du 08/07/2010 s'ajoute à la liste des outils imposés aux enseignants sans aucune concertation. Les équipes pédagogiques sont engagées depuis de nombreuses années en matière d'enseignement et d'évaluation de compétences ainsi que de suivi des élèves s'appuyant sur des livrets scolaires. Ce nouvel outil vient télescoper les livrets existants, ignorant le travail des enseignants. En outre, il pose de nombreux problèmes professionnels.

manque de cohérence entre les outils conçus par le ministère : les items de ce LPC ne correspondent pas toujours à ceux des programmes scolaires ni aux évaluations nationales (items supplémentaires, absents, libellés différemment, fusionnés, classés dans des rubriques différentes...).

inadéquation des objectifs pédagogiques et confusion dans la définition du concept de « compétence » : certaines compétences sont trop générales ou trop floues pour être enseignées ou évaluées, certains items ne relèvent pas des objectifs que les enseignants poursuivent au quotidien, ils ne préparent pas les élèves à donner du sens ni à être actifs dans les apprentissages.

surcharge de travail : le nombre important d'items à évaluer pour chaque fin de cycle s'ajoute aux évaluations relatives aux programmes et aux protocoles d'évaluation nationales : le temps d'évaluation risque de prendre une ampleur disproportionnée par rapport au temps consacré aux apprentissages ; par ailleurs, remplir ces livrets en conseil de cycle représente un nombre d'heures de travail qui dépasse l'horaire de concertation dont disposent les équipes.

manque de lisibilité pour les familles : Livret scolaire de l'école, LPC, évaluations nationales... Pour les familles, la multiplication des dispositifs d'évaluation n'aide pas à une bonne compréhension de l'école et des progrès de leur enfant.

En conséquence, parce que nous restons attachés à des outils d'évaluation nous permettant d'évaluer les progrès et les besoins de nos élèves et de communiquer efficacement avec leurs familles, parce que ce LPC tourne le dos à ces objectifs, nous demandons son abandon et une remise à plat de l'ensemble des outils d'évaluations scolaire, s'appuyant sur les points de vue et les travaux des professionnels.

Le conseil des maîtres de l'école..... réuni le

Edito

Les moyens et les fins

A Paris le 18, dans toute la France le 31, le SNUipp/FSU12 s'est inscrit pleinement dans des actions qui portent tout à la fois l'exigence d'un service public d'Éducation Nationale assuré de ses moyens et, par des revendications de justice salariale, le respect de la dignité de ses personnels.

Car il y a urgence à se faire entendre !

Urgence à rétablir les faits devant le déferlement médiatique du gouvernement qui se targue de recruter 17 000 profs pour mieux faire oublier qu'il supprime 16 000 postes chaque année.

Urgence à porter l'exigence de services publics à la hauteur quand ne cessent de s'accumuler les nuages noirs de la répression économique soufflés par le FMI, la Commission Européenne, le gouvernement et tous leurs complices médiatiques.

Urgence par les actions classiques que sont les manifs et les grèves mais aussi urgence à se positionner, nous, dans notre classe : Sommes-nous enseignants ou bêta testeurs de nos élèves ? Sommes-nous enseignants ou cocheurs de cases compulsifs ? Sommes-nous enseignants ou bien professionnels de la pesée pluri journalière du cochon qu'on égorge ?

C'est quoi notre boulot ?

C'est à cela que 4 syndicats de la FSU appellent à réfléchir. Et s'il peut être difficile de répondre à cette question, il est beaucoup plus évident que dire que notre boulot n'est pas dans le Livret de Compétences.

Dans toute la France, quatre syndicats de la FSU (SNES, SNEP, SNUEP et SNUipp) appellent les collègues à se saisir de la Lettre aux Parents et de la Motion du Conseil des Maîtres (ci-contre).

La coupe est pleine, non à l'usine à cases !

Le 6 juin 2011,
Valérie Tavernier, Noëlle Villeneuve

Comité de rédaction :

Romain Fayel, Valérie Tavernier, Noëlle Villeneuve,
Jean-Luc Tornero

Livret personnel de compétence : *ne le remplissons pas !!!*

Le livret Personnel de Compétences issu de la Loi d'Orientation pour l'école de 2005 et dont la mise en œuvre a été proclamée au BO du 08 juillet 2010, se met progressivement en place.

Le « Livret Personnel de Compétences »

... peser le cochon tous les jours ne l'a jamais fait grossir...

Le conseil syndical départemental du SNUipp-FSU 12 du 11 mai 2011 a décidé à l'unanimité de demander au conseil national du SNUipp-FSU de se positionner pour un boycott du livret personnel de compétences.

Suite au débat, le conseil national du 17 mai a lancé cette consigne auprès de l'ensemble des sections départementales et de tous les collègues.

Le SNUipp-FSU 12 appelle les enseignants à refuser d'utiliser le « Livret Personnel de Compétences », à utiliser la motion et la lettre aux parents (p.2) .

Ce livret concerne TOUS les enseignants.

Le passage obligatoire, dès la rentrée prochaine, au LPC numérique nous conduit à rejeter une bureaucratisation du métier excessive et sans objet.

Rien ne garantit, une fois les fichiers constitués (LPC, base-élèves, SCONET et Affelnet), qu'une accentuation du populisme et de l'autoritarisme gouvernementaux ne fasse l'interconnexion en quelques clics.

Pour preuve, le recensement, via l'interconnexion de fichiers ministériels, des décrocheurs scolaires....

La formation et la réflexion pédagogique autour de la notion de compétences doivent être développées.

Le projet de la commission européenne, et donc de tous les Ministres de l'éducation, rabaisse les ambitions du système éducatif à l'apprentissage simple des compétences de base, suffisantes, pour être un travailleur lambda. Il s'agit de faire en sorte que les systèmes éducatifs soient directement adaptables aux besoins économiques du marché du travail. L'Education ne peut pas devenir uniquement un instrument au service de l'économie.

Il est maintenant urgent que tous les collègues s'emparent des questions pédagogiques et déontologiques posées par ce livret personnel de compétences.

1) Sur un plan pédagogique :

* compétences et pratiques professionnelles : quelle doit être la place des compétences dans les apprentissages, quelle est-elle aujourd'hui ?

* compétences et politique éducative : quelles doivent être les finalités, quelles sont-elles aujourd'hui ?

* Au vu du nombre de compétences à valider pour chaque élève, n'est-ce pas le temps nécessaire à l'apprentissage qui se trouvera envahi par des évaluations permanentes ? Or, comme le rappelle la sagesse populaire, « peser le cochon tous les jours ne l'a jamais fait grossir » !

* Et le métier dans tout ça ? L'enseignant ne semble plus être un ingénieur-chercheur en pédagogie (ce que son niveau d'études lui permet), mais... un exécutant. Les missions que l'on assigne aux enseignants se limitent-elles au recentrage sur les fondamentaux ou sur les évaluations ? N'est-ce pas une incitation à se concentrer sur les items plutôt que sur les compétences ? L'évaluation apporte-t-elle des solutions ?

* La notion même de « compétences » fait débat : la validation de « compétences » sera-t-elle un jour concurrente des diplômes ? Le portefeuille de compétence ne serait-il pas un outil de recrutement plus facile à utiliser par les patrons ?

* Chaque compétence doit être validée... et datée. Or une compétence ne cesse de se construire. Pour Guy Le Boterf, c'est

« une réalité dynamique, un processus, un savoir agir reconstruit ». Valider telle compétence pour tel élève à telle date précise... voilà qui va mettre bien des enseignants dans l'embarras ! D'autant plus que les articles 2 et 6 de la Loi relative à l'Informatique, aux fichiers et aux Libertés stipulent que ne peuvent être mises en fichier que des données exactes, complètes et que le fichier doit être stable, ce qui ne peut être le cas concernant les compétences. Compétences que nous avons comme objectif de faire évoluer !

* La rémunération « au mérite » des enseignants pourrait-elle dépendre pour une part de la validation des compétences de leurs élèves ?

2) Sur le plan du fichage et des libertés : le livret version numérique

* L'enfant « enfermé dans son destin » ?

Les atteintes à la liberté des enfants :

Voici ce qu'en dit Albert Jacquard : « Un des aspects les plus insupportables de ce projet, tel qu'il a été présenté par la presse, est l'établissement d'un document qui suivra le jeune au long de sa scolarité : inscrit dans un registre ou sur un disque d'ordinateur, ce document, avatar du casier judiciaire, permettra, au moindre incident, d'exhumer son passé. [...] Cet enfermement dans un destin imposé par le regard des autres est intolérable, il est une atteinte à ce qu'il y a de plus précieux dans l'aventure humaine : la possibilité de devenir autre. [...] J'ai raconté au début de ce livre comment, passant durant l'Occupation sans livret scolaire d'un lycée à un autre, j'ai saisi au bond l'occasion de changer la définition que les autres donnaient de moi. J'en ai gardé la conviction que la liberté de chacun ne peut s'épanouir que si la société ne possède pas trop d'informations sur lui. » (« Laissez-moi devenir ce que je choisis d'être », A. Jacquard, Mon utopie 2006).

* Dépossession du livret scolaire... et « super CV » pour les salariés ? Le livret scolaire papier, actuellement propriété du jeune et de sa famille, appartiendra, avec le LPC (et plus encore avec sa version numérique), à l'Etat et aux sociétés privées qui mettent en place les environnements numériques de travail (ENT) et les différentes applications de validations. Le LPC est donc un « fichier » et non pas un « livret », qui n'a en réalité plus grand-chose de « personnel »... Plus inquiétant encore, est la création d'un « Passeport orientation et formation », sorte de « super CV » alimenté par le livret personnel de compétences notamment, et qui n'appartiendrait plus aux salariés ! « Passée presque inaperçue, la loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation tout au long de la vie a modifié le Code de l'Education et le Code du travail en reliant les deux. La loi institue pour les élèves un livret de compétences, expérimental jusqu'en 2012. La même loi (nouvel article L.6315-2 du Code du travail) institue, avec une dénomination standard européenne mais un contenu strictement identique le passeport orientation et formation. Ainsi renommé et prolongé pour la vie, le livret de compétences sera utilisé pour l'embauche et la carrière. » (Richard Abauzit, « Du marché du travail au marché des travailleurs ; Du livret ouvrier du XIX^{ème} au livret personnel de compétences du XXI^{ème} siècle, du berceau au tombeau », juillet 2010).

Pour alimenter le débat, vous trouverez en lien sur le site du SNUipp12, un travail très complet conduit sur le LPC par le SNUipp de l'Isère.

Le SNUipp-FSU 12 demande aux collègues de lui faire parvenir toute contribution, réflexion, argument... pour poursuivre le débat. Nous vous appelons à utiliser massivement motion et lettre aux parents (p.2).

Le primaire différencié : encore loin du compte !

En « demandant un traitement différencié pour le primaire » afin de veiller "à fermer le moins de classes possible" dans le budget 2012, le ministre de l'Éducation nationale vient de reconnaître le bien fondé des mobilisations pour l'école des enseignants, des parents et des élèves.

Depuis plusieurs mois, toute la communauté éducative bataille pour l'avenir de l'école primaire qui reste sous-investie. Le 18 mai dernier, à l'appel du SNUipp-FSU et avec le soutien des associations de RASED (FNAME, FNAREN et AFPEN), des délégations d'école venues de toute la France s'en étaient fait les portes-voix sous les fenêtres du ministre. Même l'Association des maires de France, peu encline à ce genre de déclaration a manifesté son vif mécontentement contre les suppressions de postes dans les écoles primaires.

Pour autant, ce traitement différencié ne sonne pas la fin des suppressions de postes dans l'éducation. Cette annonce de Luc Chatel ne peut être considérée comme une réelle avancée pour les élèves quand, dans le même temps, le ministre confirme que le gouvernement va poursuivre le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux dans le domaine de l'éducation. On devine la manoeuvre : tenter de fermer moins de classes pour étouffer des contestations locales en pleine période pré-électorale. Pour autant, des suppressions auront bien lieu encore dans le primaire. Et ce sont des postes de RASED, de conseillers pédagogiques, de maîtres formateurs, de remplaçants, des classes de maternelle, de zones rurales, d'éducation prioritaire qui risquent encore d'en faire les frais.

Il ne faut pas en rester à des faux semblants. Le gouvernement doit revenir dès maintenant sur sa logique sans issue du un sur deux non remplacé. Il est encore temps de mettre en place un collectif budgétaire. Le SNUipp-FSU appelle à poursuivre et maintenir les mobilisations qui ont lieu encore dans certains départements où notamment des mesures de carte scolaire n'ont pas encore été arbitrées. **Dès maintenant, avec la FSU, il s'adresse aux autres organisations et associations soucieuses de l'avenir de l'école afin de construire dans l'unité la plus large des actions d'ampleur en septembre. Tous ensemble, mettons fin aux suppressions de postes. Pour la réussite des élèves, le budget 2012 ne doit pas être à l'image de celui des années précédentes.**

Livret personnel de Compétences : ASSEZ DE CE GRAND BAZAR !

Communiqué de presse du SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUeP-FSU et du SNUipp-FSU—25 mai 2011

Les personnels des écoles élémentaires et des collèges, mais aussi des lycées professionnels où sont implantées des classes de 3ème à découverte professionnelle, expriment aujourd'hui leur « ras-le-bol » dans un contexte où la politique et les outils d'évaluation ont subi des transformations importantes face à la nouvelle obligation institutionnelle concernant la validation des compétences du socle par le biais du Livret Personnel de Compétences (LPC), à laquelle ils sont confrontés en cette fin d'année scolaire et qui leur pose de véritables problèmes pédagogiques et éducatifs.

Dans les écoles élémentaires, les enseignants renseignent déjà les livrets scolaires s'appuyant sur les compétences des programmes et ne perçoivent pas d'intérêt pédagogique à renseigner, pour les élèves de CE1 et de CM2, un livret supplémentaire sans utilité pour les élèves et peu cohérent avec les outils déjà mis en oeuvre. Les 46 items pour le CE1 et les 110 pour le CM2 sont parfois flous et impossibles à remplir. La surcharge de travail s'ajoute au manque de formation et d'accompagnement des enseignants qui mettent l'accent sur leur besoin de temps et de travail en équipe.

Au collège et au lycée professionnel, où l'attestation des 7 compétences du socle constitue une condition sine qua non de l'obtention du DNB (diplôme national du brevet), les personnels évaluent déjà les compétences des élèves quand elles sont travaillées dans le cadre des programmes disciplinaires, mais ils sont déroutés face à un livret qui ne peut pas être rempli sérieusement tant les 98 items qui le constituent sont flous, disparates et de niveaux divers, et tant les exigences peuvent être différentes d'un établissement à l'autre. Ils ne souhaitent pas s'engager dans une évaluation qui ne dit pas grand-chose du niveau réel de leurs élèves. C'est cette mascarade d'évaluation déjà constatée pour le niveau A2 en langue vivante étrangère et le B2i qui avait amené en janvier dernier le SNES, le SNEP et le SNUeP à demander au ministre un moratoire sur la mise en place généralisée du LPC. Les personnels contestent par ailleurs une approche qui nie l'apport spécifique de chaque discipline à la construction et à l'acquisition de connaissances solides, qui prend le pas sur les apprentissages et qui alourdit inutilement leur charge de travail.

A tous les niveaux, les personnels refusent de se prêter à des attestations qui se transforment en véritables « usines à cases ». Ils n'adhèrent pas à une approche qui constitue d'autant moins une réponse aux difficultés des élèves face aux apprentissages que ces difficultés seront amplifiées par la politique de réduction systématique d'emplois dans l'éducation que poursuit le gouvernement.

Pour toutes ces raisons, quatre syndicats de la FSU (SNES, SNEP, SNUeP et SNUipp) demandent solennellement au Ministre de suspendre l'entrée en vigueur du LPC. Ils demandent que l'on revienne à des principes sérieux, cohérents et lisibles en matière d'évaluation des élèves.

Masters en alternance : encore du bricolage à bas prix

Luc Chatel et Valérie Pécresse viennent d'annoncer pour la rentrée prochaine la mise en place de masters en alternance.

Une fois de plus, l'engagement en janvier, du Président d'améliorer la formation des enseignants n'était qu'une parole dans le vent. Ce nouveau dispositif est loin de répondre aux principes de l'alternance qui doivent guider une professionnalisation de qualité. Celle-ci nécessite des allers-retours construits entre théorie et pratique, avec un accompagnement fort par des équipes de formateurs. Il n'en sera rien. Tout donne à penser que les étudiants seront plutôt jetés dans l'arène.

Ces annonces sont avant tout guidées par la volonté de nouvelles économies budgétaires. En effet, cela va permettre d'utiliser les étudiants comme une variable de remplacement pour pallier le manque de postes, sur un coût bien inférieur à la rémunération d'enseignants remplaçants titulaires. Ce choix va se traduire par l'introduction de la précarité au sein des écoles pour les missions d'enseignement.

Cela ne règlera pas, pour les étudiants, les difficultés à, simultanément, préparer le concours, terminer le master et faire en classe dans le même temps. Ces masters ne sont pas au service de la formation et des besoins des stagiaires. Ils ne constituent pas la bonne réponse ni pour la formation ni pour le remplacement des enseignants !

Le SNUipp-FSU renouvelle sa demande d'abandon de cette formation des enseignants. Il est urgent de tout remettre à plat : la place du concours, le contenu des épreuves, le volume et l'accompagnement des stages, les missions des maîtres formateurs et des équipes des IUFM doivent être totalement repensés.

CAPD du 6 juin 2011 - Mouvement 1^{ère} Phase.

L'administration s'est félicitée de ce qu'elle considère être un bon mouvement puisque près d'un collègue sur 2 a obtenu un poste lors de cette 1^{ère} phase. Pour le SNUipp/FSU12, cela veut dire que plus d'un collègue sur 2 n'a pas obtenu de poste... dont 29% des participants n'ont rien obtenu : 138 personnels « sans poste », ce n'est pas vraiment un motif de satisfaction. Le SNUipp/FSU12 a redit son opposition au fonctionnement actuel du mouvement. Nous avons à nouveau réclamé que les personnels soient mieux associés à leur devenir, que, au lieu de balancer des « propositions d'affectation », on prenne le temps de la vérification avec les représentants des personnels. Sur le calendrier des opérations nous avons redit tout l'inadmissible qui réside dans ce mouvement tardif qui verra 138 de nos collègues connaître leur affectation seulement le 30 juin et qui, dès cette première phase compliquée déjà pas mal la vie (en particulier pour les permutants). De même, nous avons remarqué qu'un nombre conséquent de postes de brigades restent non pourvus, on ne peut y voir que le résultat d'une politique qui a largement durci les conditions de travail de tous, et des remplaçants particulièrement depuis la mise en place de la soi-disant « formation » des masters. Le SNUipp/FSU12 a réitéré sa demande que les postes de Langue Vivante puissent être obtenus dès le 1^{er} mouvement à titre provisoire par des non-habilités (2 postes sont vacants). Sur les v-ux géographiques, nous avons redit notre opposition à ceux-ci compte tenu du manque de transparence qu'ils génèrent. Cela a été confirmé par plusieurs exemples, dont un particulièrement symptomatique : si une erreur est repérée après le travail du logiciel, il est impossible de faire des chaînes pour corriger si celles-ci comprennent des v-ux géographiques ! Suite à l'évocation de plusieurs cas de personnels mis en situation délicate de par des problèmes de santé, le SNUipp/FSU12 a encore une fois relevé combien est indigent et inacceptable le peu d'engagement de notre administration autour de ces problèmes. Non pas que les services ne fassent pas du bon travail, mais quels moyens ont-ils en terme d'organisation (aménagement de postes, etc.) comme en termes financiers ? Le SNUipp/FSU12 a rappelé que notre ministère a un budget social par personnel 10 fois inférieur à celui du ministère des finances. Le SNUipp/FSU12 a demandé qu'un point chiffré soit effectué du nombre de personnels en souffrance ou empêché d'exercer pleinement sa mission. On voit monter les difficultés et celles-ci seront plus pesantes dans un contexte d'intensification du travail et avec l'inacceptable report de l'âge de départ à la retraite.

La liste d'accès au corps des PE comprenait 5 noms,

notre département n'a eu droit qu'à 3 accessions ! Et ce 4 ans après la date prévue d'extinction du corps des Instits...

L'accès à la hors classe est lui aussi embouteillé. L'Aveyron avait eu droit à 14 possibilités l'an passé, 16 cette année. Il y a une cinquantaine de personnels à la hors-classe dans le département...

Le SNUipp/FSU12 a rappelé son engagement pour une carrière cylindrée, c'est-à-dire la suppression de la hors-classe et l'accès de tous au dernier échelon et au dernier indice. En attendant il faut desserrer le goulet d'étranglement dans l'accès à la hors classe. Et c'est possible, dans le 2nd degré une majorité de collègues part à la retraite à la hors-classe, le pourcentage pour le 1^{er} degré est ridicule !

L'IA a annoncé que 40 départs à la retraite étaient normalement prévus en fait, ce sont 51 collègues qui font valoir leurs droits. Le département est donc désormais légèrement déficitaire (manquent 2 personnels). L'IA a demandé l'autorisation de procéder à 8 Ineat, le recteur n'en a accordé que 2 ! A l'évidence, et après plusieurs années d'une attitude très fermée, le Recteur n'est pas décidé à aider les personnels : comme si on demandait à changer de département sur un coup de tête ou « pour voir du pays » !

En réponse au questionnaire du SNUipp/FSU12, l'IA a détaillé quelque peu le devenir des prochains stagiaires. Ils passeront toujours 1/3 de leur temps en formation. Un EMF sera leur tuteur. L'IA prévoit que les stagiaires seront liés à un TR qui devrait rester le même toute l'année (binôme) et le remplacera durant le temps de formation. Durant les 7 premières semaines, les lundi et mardi les stagiaires seront avec leur EMF sur la classe de l'EMF. Le jeudi c'est l'EMF qui accompagnera le stagiaire sur sa classe. Le vendredi le stagiaire prendrait sa classe en responsabilité (accompagné de son binôme). Les stagiaires seront réunis durant 5 jours en juillet et août. Les directrices et directeurs des écoles qui accueilleront les stagiaires devraient être appelés à participer à une réunion d'information avec l'administration le 16 juin.

MOUVEMENT 2011 - 1^{ère} phase

par ordre alphabétique des personnels, ceux qui bougent, ceux qui restent, ceux qui devront attendre encore...
Nom, prénom, barème, TD/TP, Priorité, Poste, École, Commune

Non au fichage, pas de liste nominative sur Internet

Non au fichage, pas de liste nominative sur Internet



Quelques postes vacants.

2 Classes Uniques Castelnau de Mandailles et Huparlac. Une Direction 5 cl. à Réquista.

Des postes de Brigades : RODEZ ASH ; DECAZEVILLE J.MACE ; FIRMI M.CURIE ; LA FOUILLADE ; MUR DE BARREZ ; NAUCELLE J.FERRY ; STE GENEVIEVE ;

Un BD Occitan à ST AFFRIQUE BLANCHARD CAUSSAT

Un poste langue Vivante Anglais à STE GENEVIEVE ; un Espagnol VILLEFRANCHE de Rgue Le TRICOT

Des postes ASH D à CAPDENAC P.RIOLS et REQUISTA, et 5 à GREZES Séverac L'Eglise.

Deux postes ASH F à l'EREA de Villefranche de Rgue et 3 postes d'Éducateurs.

Un poste Réseau ASH G à MILLAU JH FABRE, un poste PSY DECAZEVILLE J.MACE et un en ULIS DECAZEVILLE ANNEXE du Collège.

Cette liste sera complétée avec les décharges, compléments de temps partiel , etc.

138 « sans-poste »

Par ordre de barème décroissant.

NON AU FICHAGE,

PAS DE LISTE NOMINATIVE SUR INTERNET

476 participants
48% ont obtenu un poste
23% sont maintenus sur leur poste
29% soit 138 sont sans poste
7625 vœux ont été faits.

... pas de quoi se féliciter

Il faut revoir les modalités du mouvement.